



COMMISSION DES JEUNES

PROCÈS-VERBAL

N°17

Réunion du : Lundi 28 Mars 2022

À : 14h00

Présidence : M. BELLARD Christophe

Présents : M. HERNANDEZ Jean-Claude , M. BARONIAN, Jean-Claude,
M. DE MARCHI Arnaud

Excusé(s) :

MODALITÉS DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES). L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement :

- Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes, officielles ou non, dont l'audition est Jugée utile,
- Les frais inhérents à la procédure d'appel.

CHAMPIONNATS DES JEUNES

- Validation des résultats des matchs de la deuxième phase en U15 et en U17, et du championnat U19.
- TIRAGE des ¼ de Finale de la Coupe des Alpes en U15 et en U17.



COUPE DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2021/2022

CATÉGORIE U15 - COUPE A.GILLY

NOMBRE D'ÉQUIPES ENGAGÉES **14**

LISTE DES ÉQUIPES ENGAGÉES

ASA	ASVG	EP MANOSQUE	FC SISTERON	FORCALQUIER/DAUPHIN
GAP FOOT 05	GJMD	L'ARGENTIÈRE	LARAGNE SPORTS	OBSC
SC VINON	TALLARD/L'AVANCE	US VEYNES SERRES	VIVO 04/ORAISON	

TOUR DE CADRAGE LE DIMANCHE 20 MARS 2 EXEMPTS - 12 ÉQUIPES JOUENT - 8 QUALIFIÉES

RÉSULTAT DU TIRAGE

	RENCONTRES		SCORE	
M1	VEYNES SERRES	GAP FOOT 05	0	8
M2	LARAGNE	ASVG	3	1
M3	VINON	L'ARGENTIÈRE	1	4
M4	FORCALQUIER/DAUPHIN	VIVO/ORAISON	0	2
M5	EP MANOSQUE	GJMD	0	4
M6	OBSC	TALLARD/L'AVANCE	3	0

EXEMPTS
ASA
FC SISTERON

1/4 DE FINALE LE DIMANCHE 3 AVRIL 8 ÉQUIPES JOUENT - 4 QUALIFIÉES

RÉSULTAT DU TIRAGE

	RENCONTRES		SCORE	
M1	OBSC	ASA		
M2	FC SISTERON	GAP FOOT 05		
M3	LARAGNE	VIVO/ORAISON		
M4	L'ARGENTIÈRE	GJMD		

MERCREDI 4 MAI À 16H00

1/2 FINALE LE DIMANCHE 15 MAI 4 ÉQUIPES JOUENT - 2 QUALIFIÉES

RÉSULTAT DU TIRAGE

	RENCONTRES		SCORE	
M1				
M2				

FINALE LE DIMANCHE 12 JUIN 2022

	RENCONTRES		SCORE	
M1				

VAINQUEUR DE LA COMPÉTITION





COUPE DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2021/2022

CATÉGORIE U17 - COUPE A.MEYER

NOMBRE D'ÉQUIPES ENGAGÉES **14**

LISTE DES ÉQUIPES ENGAGÉES

AFC STP	AS FORCALQUIER	CA DIGNE	EMBRUN/ST CRÉPIN	EP MANOSQUE
FC SISTERON	FCCR/BANON	GAP FOOT 05	GJMD	LARAGNE/AFCV
OBSC	SC VINON	US VEYNES SERRES	VIVO 04/ORAISON	

TOUR DE CADRAGE LE SAMEDI 19 MARS

2 EXEMPTS - 12 ÉQUIPES JOUENT - 8 QUALIFIÉES

RÉSULTAT DU TIRAGE

	RENCONTRES		SCORE	
M1	LARAGNE	GJMD	2 (4)	2 (5)
M2	EMBRUN/ST CRÉPIN	US VEYNES SERRES	2	4
M3	VIVO/ORAISON	AFC STP	3	0 (Forfait)
M4	OBSC	SC VINON	3	0 (Forfait)
M5	FCCR/BANON	GAP FOOT 05	1	13
M6	AS FORCALQUIER	CA DIGNE	1	2

EXEMPTS
EP MANOSQUE
FC SISTERON

1/4 DE FINALE LE SAMEDI 9 AVRIL

8 ÉQUIPES JOUENT - 4 QUALIFIÉES

RÉSULTAT DU TIRAGE

	RENCONTRES		SCORE	
M1	OBSC	GJMD		
M2	VIVO/ORAISON	GAP FOOT 05		
M3	EP MANOSQUE	SISTERON		
M4	US VEYNES SERRES	CA DIGNE		

SAMEDI 23 AVRIL À 16H00

1/2 FINALE LE SAMEDI 21 MAI

4 ÉQUIPES JOUENT - 2 QUALIFIÉES

RÉSULTAT DU TIRAGE

	RENCONTRES		SCORE	
M1				
M2				

FINALE LE DIMANCHE 12 JUIN 2022

	RENCONTRES		SCORE	
M1				

VAINQUEUR DE LA COMPÉTITION

RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Toutes les demandes de changements pour les catégories jeunes (U15 à 19) doivent être faites exclusivement par **Footclubs 15 jours avant la rencontre.**

Passé ce délai aucune demande ne sera prise en considération.

Pensez à vérifier régulièrement où en sont vos demandes de modification dans Footclubs.

RAPPELS :

1 – Durant toute la saison les rencontres des matchs ALLER seront inversées dans le cas de terrain impraticable ou indisponible.

2 – Toutes les dates disponibles y compris les vacances scolaires sont considérées comme journée de rattrapage.



3 - L'engagement de nouvelles équipes est possible après la phase de brassage pour participer au championnat D2.

4- Dans le cadre du Code Disciplinaire, la réduction et la bonification de points est applicable à dater de la phase de brassage pour la saison en cours.

Nous rappelons aux clubs que la FMI doit être finalisée et envoyée le dimanche soir au plus tard.

En cas d'absence de FMI, une feuille de match papier doit être remplie et retournée par mail au secrétariat du District au plus tard le lundi à midi

RÉFÉRENTS DE LA COMMISSION

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou demandes concernant votre catégorie.

- CATÉGORIE U19 : *Christophe BELLARD* – 06 58 67 04 23
- CATÉGORIE U17 : *Jean-Claude BARONIAN* – 06 87 46 68 96
- CATÉGORIE U15 : *Jean-Claude HERNANDEZ* – 06 37 83 18 12

COURRIER DES CLUBS ET ORGANISMES

➡ NÉANT

RETOUR DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

➡ Les dossiers suivants dont les textes sont consultables sur les PV de la CD ont été homologués par la Commission réunie ce jour.

- NÉANT

RETOUR DE LA CSR

- NÉANT



INFORMATIONS TRANSMISES À LA CSR

- ➡ Plusieurs clubs ont rencontrés des difficultés avec la FMI ce week-end. L'information est remontée en espérant que cela s'arrange rapidement.



DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2021/2022

INCIDENTS DU WEEK END

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	INCIDENT
U15	D1	24354518	4	ASVG / VIVO- ORAISON	PAS DE FMI - SCORE 2/4 ? (FEUILLE PAPIER NON REÇUE)
U15	D1	24354516	4	L'ARGENTIÈRE / ASA	PAS DE FMI - SCORE 0/1 (FEUILLE PAPIER NON REÇUE)
U15	D2 NORD	24354571	5	OBSC / VEYNES	LE CLUB DE VEYNES NE S'EST PAS DÉPLACÉ EN RAISON D'UN MANQUE D'EFFECTIF. MAIL ENVOYÉ AU DISTRICT ET AU CLUB ADVERSE POUR AVERTIR.
U19	U	24048052	12	VEYNES / RIEZ	LE CLUB DE RIEZ NE S'EST PAS DÉPLACÉ. MAIL ENVOYÉ AU DISTRICT ET AU CLUB ADVERSE POUR AVERTIR.

INFORMATIONS TRANSMISES À LA CDA





DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL SAISON 2021/2022

TABLEAU DES MODIFICATIONS DES CHAMPIONNATS DE JEUNES

CATÉGORIE	POULE	N° MATCH	JOURNÉE	MATCH	MODIFICATION	MOTIF
U15 À 8	B	24354095	5	ASA 4 / GJAB	MATCH À 16H	DOUBLON FOOT EDUCATIF
U15	D2 SUD	24354596	3	GJMD 2 / FORCALQUIER-DAUPHIN	MATCH LE 1ER MAI À 11H	REPROGRAMMATION
U15	D2 SUD	24354599	4	EPM / GJMD 2	MATCH À 11H	REPROGRAMMATION
U15	D2 NORD	24354582	8	TALLARD / ASA 2	MATCH LE 1ER MAI À 11H	REPROGRAMMATION
U17	D1	24354783	6	VEYNES / GJMD	INVERSER LA RENCONTRE MATCH À 17H À PEYRUIS	DEMANDE DU GJMD POUR LA FETE DU CLUB
U17	D1	24354781	6	SISTERON /GAP	INVERSION DES RENCONTRES MATCHS À 16H	ACCORD DES CLUBS
U19	U	24044914	8	VEYNES / L'ARGENTIÈRE	MATCH LE 21 MAI À 16H	DOUBLON COUPE DES ALPES
U19	U	24048034	5	RIEZ / VEYNES	MATCH LE 30 AVRIL À 16H	REPROGRAMMATION

Merci de prendre note des modifications apportées aux calendriers des championnats de jeunes.

LE PRÉSIDENT

C.BELLARD

